

# **Sécurité maritime: niveau minimal de formation des gens de mer**

1996/0240( SYN) - 29/01/1998

Le rapporteur a insisté sur le fait que 80% des accidents en mer sont dus à des erreurs humaines; c'est pourquoi-a-t-il ajouté- qu'il faut réduire au maximum l'impact du facteur humain, en rationalisant les critères de qualification et en s'assurant qu'ils sont bien appliqués. Le commissaire Bjerregaard a estimé que la position commune était acceptable en l'état et a invité le Parlement à ne pas insister sur l'adoption de ses amendements de 2ème lecture, afin que la directive puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.